

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 3036

présenté par

M. Cubertafof, Mme Poueyto et M. Lainé

ARTICLE 56 TER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« indigne »

les mots :

« insalubre et contraire à la dignité humaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est un amendement rédactionnel de précision.

Il vise à préciser la sémantique du présent alinéa et à pour but de réparer une erreur de référence juridique ou lexicale.